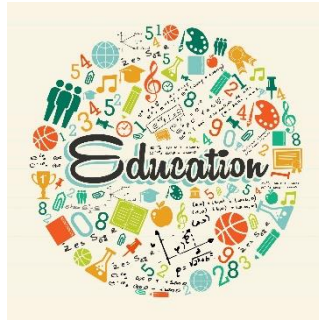


# Taxe d'apprentissage 2018



NOTRE AVENIR COMMENCE AVEC VOUS !

La taxe d'apprentissage est une taxe obligatoire dont les entreprises décident de son affectation...

A ce titre notre établissement propose trois formations en Lycée Professionnel susceptibles de bénéficier d'une partie de cette taxe :

- Bac Professionnel Métiers de la Sécurité
- Bac Professionnel Gestion-Administration
- CAP Agent de Sécurité

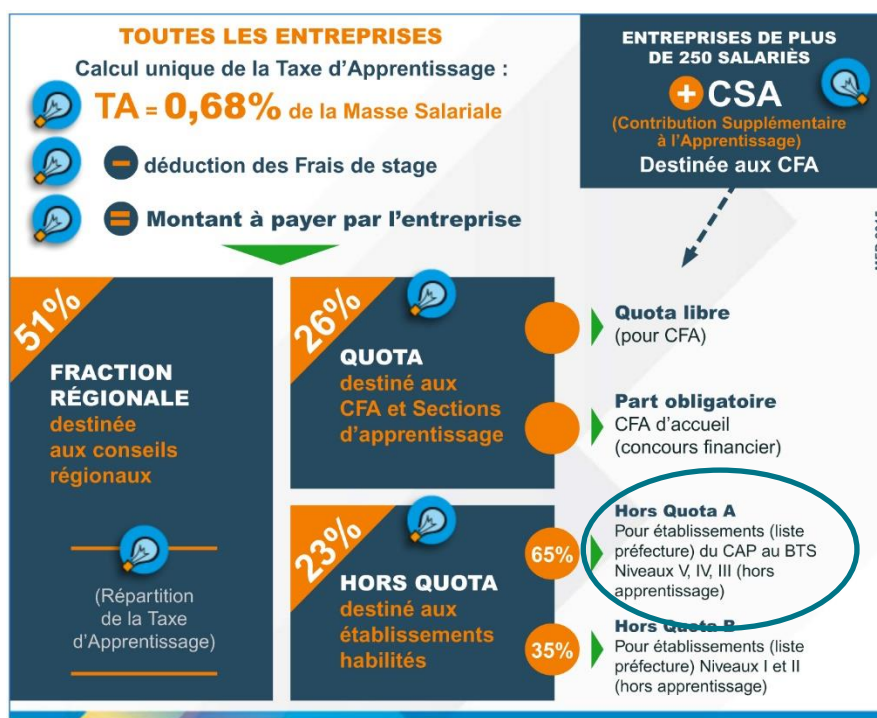
POURQUOI NOUS VERSER CETTE TAXE ?

La perception de la taxe d'apprentissage est essentielle pour assurer une formation de qualité à nos élèves et permettre :

- Le financement d'ouvrages et de fournitures pédagogiques pour l'ensemble de nos élèves du Lycée Professionnel
- L'achat du matériel technologique et de logiciels innovants
- Renouvellement des outils pédagogiques
- Amélioration des conditions d'études
- Le financement des uniformes de nos élèves des sections Métiers de la Sécurité
- La couverture des frais de participation aux périodes de formation en milieu professionnel (Police et SDIS : Pompiers)

## COMMENT NOUS VERSER CETTE TAXE ?

Notre Institution peut recevoir la part hors quota en catégorie A.



Vous pouvez verser cette taxe par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de votre choix (chambre de commerce, ASP...) sous le numéro d'identification suivant : UAI0831543B

Merci de vous associer à notre campagne de prospection et de transmettre aux entreprises que vous pourriez solliciter, le nom de notre établissement et ce document.

UN GRAND MERCI AUX ENTREPRISES QUI NOUS AIDENT DÉJÀ...

L'équipe pédagogique